Image not found or type unknown

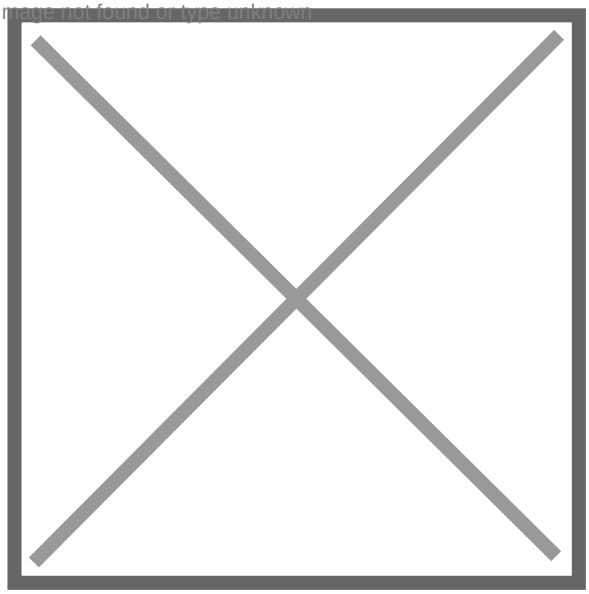

Changement de procédure en cours de divorce ?

Par **delphine**, le **20/07/2009** à **11:54**

Bonjour,
Je suis passée en audience de non conciliation le 25/10/06 et suite à cela un jugement a été rendu. Ensuite mon ex a fait appel car il n'était pas d'accord su rle contenu du jugement de non conciliation, un jugement d'appel a été rendu le 18/09/08. Nous devions passser une 1ère fois en audience de divorce fin novembre 2008 mais cette audience a été reportée car mon ex a rendu ses conclusions tardivement, entre temps j'ai réémis mes conclusions et nous devions de nouveau passer en audience début juillet 2009. Cependant mon ex a de nouveau réémis ses conclusions et du fait qu'il refuse me verser la prestation compensatoire que je demande du fait qu'il gagne 2 fois plus que moi, il a inséré dans ses conclusions que je comptais refaire ma vie prochainement alors qu'à ce jour certes j'ai rencontré quelqu'un (tout comme mon ex qui en est à sa 3ème conquête depuis peu) et que j'allais partager ses charges alors qu'à ce jour je ne peux savoir ce qui se passera et que je dispose toujours de mon logement pour lequel je finance seul les frais. Je dois maintenant démontrer aussi l'adultère de mon ex alors que nous sommes séparés depuis plus de 2 ans ! On m'a parlé de l'article 212 du CCivil où en tant que marie et femme nous nous devons fidélité certes mais mon ex fait exprès de faire durer la procédure et nous partions pour un divorce à l'amiable or à ce jour je me demande si il ne compte pas vouloir changer la procédure. Est ce possible en cours de procédure et quelqu'un peut il me dire les risques de vouloir refaire sa vie sachant que le divorce n'a pas encore été prononcé ? Merci de votre aide et assistance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés